

EFFECTIF

	OUVRIERS	ETAM	CADRES	TOTAL
CDI	1008	157	74	1255
CDD	0			0
CONTRAT PRO	8			8
APPRENTIS	18			18
TEMPORAIRES	51			51
TOTAL	1085	157	74	1316

SHA	CONTRAT GENERATION	SALARIES PRESENTS SUR SITE
63	116	1101

PRODUCTION

	FERME JUN 2023	Prévisionnel JUILLET 2023	Prévisionnel AOÛT 2023
PROD ASS BE	1500	2500	1500
PROD ASS MB6	9000	9000	9000
PROD ASS RGx	8000	8000	8000
PROD EAT6	3000	3000	3000
Total BV assemblées UMV	21500	22500	21500

BV	Stock	Stock en jours	Détail du stock
BE (200/j)	2087 (+ 160 indispos)	10.4	
MB6 (900/j)	7465 (+ 280 indispos)	8.3	
RG1 (1000/J)	3021 (+0 indispos)	3	VA7 : 135 + 0 indispo VBB : 837 + 0 indispo VBD : 1944 + 0 indispo
RGM (500/J)	100 (+ 0 indispos)	0.2	VAU : 54 + 0 indispo VAR : 27 + 0 indispo
EAT6 (600/j)	1479 (+ 9 indispos)	2.4	V303 : 270+ 9 indispo V304 : 170 + 0 indispo V307 : 649 + 0 indispo V308 : 324 + 0 indispo



Facebook



Site web

Calendrier de travail à 3 MOIS

H+ et H- collectives MAJ le 24/05/2023		FERME				PREVISIONNEL				PREVISIONNEL			
		JUN 2023				JUILLET 2023				AOÛT 2023			
		20 jours				19 jours				10 jours			
		D01	D02	NP	VSD	D01	D02	NP	VSD	D01	D02	NP	VSD
MB6/BE	ASSEMBLAGE	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24 Sam 17/06 D22	Dim 11/06 D24 Dim 25/06 D22		Sam 08/07 D24 Sam 22/07 D22	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Decalage du lun 21/08 (E34) - récup le sam 26/08 (D26)		
	USINAGE	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24 Sam 17/06 D22	Dim 11/06 D24 Dim 25/06 D22		Sam 08/07 D24 Sam 22/07 D22	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Sam 26/08 D22		
Boitiers (BE/MB/RG)	USINAGE	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24	Dim 11/06 D24		Sam 08/07 D24	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Sam 26/08 D22		
RG	Assemblage STEP 1	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24	Dim 11/06 D24		Sam 08/07 D24	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Decalage du lun 21/08 (E34) - récup le sam 26/08 (D26)		
	Assemblage STEP 2	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24	Dim 11/06 D24		Sam 08/07 D24	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Decalage du lun 21/08 (E34) - récup le sam 26/08 (D26)		
RG	USINAGE	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24	Dim 11/06 D24		Sam 08/07 D24	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Sam 26/08 D22		
EAT6	ASSEMBLAGE	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24 Sam 17/06 D22	Dim 11/06 D24 Dim 25/06 D22		Sam 08/07 D24 Sam 22/07 D22	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Decalage du lun 21/08 (E34) - récup le sam 26/08 (D26)		
	USINAGE	Sam 10/06 D24	Sam 03/06 D24 Sam 17/06 D22	Dim 11/06 D24 Dim 25/06 D22		Sam 08/07 D24 Sam 22/07 D22	Sam 01/07 D24	Dim 09/07 D24 Decalage du ven 28/07 (E34) - récup le dim 23/07 (D26)			Sam 26/08 D22		



Pour les 3 assemblages :
Décalage du lundi 21/08
D02 –récupération
le samedi 26/08

D21 : Horaire affiché supplémentaire moins de 7 jours (délai de prévenance tardive)

D22 : Horaire affiché supplémentaire individuel

D24 : Horaire affiché supplémentaire collectif

D26 : Récupération séance motif légal

H26 : H+ INDIVIDUEL VOLONTARIAT

C52 : H- SEANCE ANNULEE MODULATION

E34 : SUPPRESSION DE SEANCE RECUPERABLE



Facebook



Site web

Info paie

Date limite d'envoi d'éléments au CSP pour prise en compte sur Paie de JUIN : **10/06/2023**
Calcul GDH : **21/06/2023**

BOITIERS

Initialement : livraison à ASPERN pour compenser les dysfonctionnements qualité d'un fournisseur indien

Décision d'ASPERN mardi dernier d'arrêter l'importation des pièces VA.

L'import CHINE de boitiers s'arrête également, ce qui laisse la production VA à iso volume, donc 0 évolution d'organisation.

La non-livraison d'ASPERN supprime le poste de contrôle qualité spécifique par Tournée. Les personnes sont d'ores et déjà ré employées.

Permanence VITALI SANTE

Permanence du mois de Juin 2023



Mercredi 14 juin 2023
Mercredi 28 juin 2023

7H45 – 12H00 / 13H00 – 15H00

Attention : uniquement sur rendez-vous.



Facebook



Site web

RÉFORME RETRAITE/ PROLONGATION CONGÉS SÉNIOR SUITE

COMMISSION SUIVI DAEC / RCC

➤ LOI n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

➤ Report progressif de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans :

- À partir du 1er septembre 2023, cet âge va être progressivement relevé, à raison de trois mois par génération pour les assurés nés après le 1er septembre 1961.

➤ Durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein portée à 43 ans en 2027 (172 trimestres) :

- Pour les personnes qui n'auraient pas pu cotiser 43 ans, l'âge de la retraite à taux plein (sans décote) reste fixé à 67 ans.

➤ Dispositif de carrières longues adapté (*décret à intervenir*) :

- Ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans pourront partir à 58 ans,
- Entre 16 et 18 ans à partir de 60 ans,
- Entre 18 et 20 ans à partir de 62 ans,
- Entre 20 et 21 ans à compter de 63 ans.

Année de naissance	Age légal (hors départs anticipés)	Durée d'assurance requise après réforme
1960	62 ans	167 trimestres
1er janvier – 31 août 1961	62 ans	168 trimestres
1er septembre – 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169 trimestres
1962	62 ans et 6 mois	169 trimestres
1963	62 ans et 9 mois	170 trimestres
1964	63 ans	171 trimestres
1965	63 ans et 3 mois	172 trimestres
1966	63 ans et 6 mois	172 trimestres
1967	63 ans et 9 mois	172 trimestres
1968	64 ans	172 trimestres
1969	64 ans	172 trimestres
1970	64 ans	172 trimestres
1971	64 ans	172 trimestres
1972	64 ans	172 trimestres
1973	64 ans	172 trimestres

- En interne : 1.764 collaborateurs actuellement en congé sénior sont impactés.

Ils ont adhéré avant la promulgation de la loi, et pouvaient liquider leur retraite à taux plein à partir du 1^{er} septembre 2023,

- Le report progressif de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans va décaler l'âge auquel des salariés pourront liquider leur retraite à taux plein de 3 mois à 9 mois



➤ Afin de prendre en compte les impacts de la loi sur les congés de maintien de l'emploi en cours, les dispositions ci-dessous seront appliquées jusqu'à l'obtention de la retraite à taux plein :

- La dispense d'activité sera maintenue,
- Le versement de la garantie de ressources sera également maintenue,
- L'indemnité de départ volontaire à la retraite sera versée à la nouvelle date de la sortie de la mesure (liquidation retraite à taux plein).

MOTOR CITIZENS

Motor Citizens : Les objectifs de ce programme

- Encourager le bénévolat local, favoriser l'environnement de service et rapprocher notre entreprise des collectivités locales
- Offrir la possibilité à tous les employés de dédier une journée de travail par an, dans des actions de bénévolat, sous forme d'un jour de congé supplémentaire – pouvant être pris en ½ journée
- Périmètre : Portée mondiale, en France, pilotes initiés en novembre 2022 qu'ont été le CEMR et le site de Rennes
- Lancement : Déploiement sur tous les autres sites en France dès 2023
- Les domaines :



Associations déjà validées par la compliance :

- Les petits frères des pauvres
- La banque alimentaire
- Défi pour l'environnement
- La Croix Rouge
- Lions Club
- Emmaüs
- L'Arbre à pain

Motor Citizens : fonctionnement

- Les services communication des sites/établissements envisagent avec les associations les actions qui peuvent être mises en place
- Ils déterminent : Jour/nombre de personnes/programme
- Communication sur site, puis inscription
- Demande par les collaborateurs de bénéficier cette journée ou ½ journée selon le process établi
- Prochaine action : 2 juin pour le CEMR et Carrières sous Poissy avec l'Arbre à Pain

Pour le manager, mise à disposition des documents dans My HR Services

Formuler la demande

- Le collaborateur fait une demande informelle auprès de son hiérarchique pour accord
- Après l'accord du hiérarchique, le collaborateur s'inscrit sur Booking-Event (ou son Manager s'il n'a pas accès)
- Puis le collaborateur demande à bénéficier de l'absence bénévolat à l'aide du formulaire mis à disposition sous My HR (ou son Manager s'il n'a pas accès)

Confirmer la réservation

- Le collaborateur demande un congé Bénévolat via My Time en ½ journée ou journée entière (ou en fait la demande à son manager s'il n'a pas accès)
- Le hiérarchique valide le congé dans le système

Action bénévolat

- Le collaborateur participe à l'activité du programme de bénévolat
- Il reçoit de l'association un certificat de participation
- Il envoie (ou son Manager) au CSD (ou le certificat de participation et l'attestation signée via My HR Services, qui valide l'événement en vérifiant les documents)



Information du CSE

Info

La distribution des chèques vacances **des 4 et 5 fois se fera :**

Le Mercredi 14 juin

De 4H45 à 7H45 puis de 12H15 à 14H15

Jeudi 15 Juin

De 12H15 à 14H15

Vendredi 16 juin

De 4H45 à 7H45 puis de 12H15 à 14H15

Les salariés qui ne pourraient pas venir, auront la possibilité de les retirer au sein du Magasin

POUVOIR D'ACHAT

Deux nouvelles offres ont été démarchées.

KAP carrelage situé à trith saint léger

Vous propose 20% de remise sur les carrelages (hors promo)

10% sur les meubles de salles de bains

20 % sur les matériaux de mise en œuvre (colle/joint)

L'atelier du BIKE 59 situé à Maing

Vous propose 10 % de remises sur diverses prestations

Les Expos de juin

Le 7 juin : vente de saucissons dans le hall du bâtiment.

Le 8 juin la société BIP AND GO (PASS badge autoroute)

Présentera les nouvelles offres,

Le 17 juin : la société JOLIMOI produits de bien-être.

Le 21 juin : il y aura La société VERISURE

Au CSE de juin, nous vous communiquerons la liste des présidents de commissions.



Facebook



Site web